

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MARS 2023**

SEANCE OUVERTE A 20h30

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Serge CHARTIER, M Émeric BOSSIS, M Jacques HUGON, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE, Mme Isabelle WHELAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Nicolas BOOS.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2023.

2. AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif à la « Défense extérieure contre l'incendie ».

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le maire expose le compte administratif 2022 comportant en particulier :

- en dépenses de fonctionnement, une baisse de la dépense en électricité faisant suite à l'extinction partielle nocturne, une hausse du coût des combustibles et une hausse des dépenses du Sivos,
- en recettes de fonctionnement : une baisse des recettes de vente de bois,
- en dépenses d'investissement, les coûts de réfection de la façade de la mairie, de la mise en eau de la fontaine, de la douche de l'appartement de la mairie et de la réalisation du meuble du local archives,
- en recettes d'investissement, les fonds de concours de la communauté de communes.

Le maire sort de la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (6 voix) le compte administratif 2022 qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Reports		35 353,51 €	25 130,53 €		25 130,53 €	35 353,51 €
Opérations	87 805,65 €	98 462,89 €	44 935,61 €	70 377,61 €	132 641,26 €	168 840,50 €
TOTAUX	87 805,65 €	133 815,40 €	70 066,14 €	70 377,61 €	157 771,79 €	204 193,01 €
Résultats de clôture		46 109,75 €		311,47 €		46 193,22 €
Résultats définitifs		46 109,75 €		311,47 €		46 421,22 €

Le maire rentre dans la salle du conseil.

4. COMPTE DE GESTION 2022

Le maire présente le compte de gestion 2022 du comptable public. Le conseil constate la concordance entre les comptes administratifs et de gestion 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité (7 voix) que le compte de gestion 2022 du comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Le maire présente les résultats 2022 et propose leurs affectations :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022	:	10 757,24 €
Résultats antérieurs reportés	:	35 352,51 €
Résultats de fonctionnement cumulés 2022	:	46 109,75 €
Absence d'apurement du déficit (compte 1068)	:	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)	:	46 109,75 €
Affectation à l'excédent reporté (compte 001)	:	311,47 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'affecter :

- 46 109,75 € à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002),
- 311,47 € à l'excédent reporté (compte 001)

6. VOTE DES TROIS TAXES

Le maire propose les taux des parts communales des taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, des taxes foncières, à savoir :

- 5,52 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (TH),
- 37,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- 43,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Compte tenu des nouvelles règles édictées par la DGFIP, il n'apparaît pas opportun de proposer une augmentation des taux des taxes d'habitation et foncières.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) le maintien des taux des TH, TFPB et TFPNB.

7. BUDGET PRIMITIF 2023

Le maire présente le budget primitif 2023.

Les recettes de vente de bois seront minimales (de l'ordre de 3 000 €).

Les travaux budgétés concernent la réfection de la cuisine, l'aménagement du pourtour de la fontaine, l'aménagement de l'environnement du Four des Canadiens, la réparation du chemin Le Latet - Saint Germain, la mise en place d'un panneau d'information touristique, le remplacement de l'ordinateur du secrétariat de la mairie, la création du site internet de la commune, l'acquisition d'une sonorisation.

Le tableau suivant synthétise ce projet de budget 2023.

DÉPENSES	222 376,97 €
Dépenses de fonctionnement	151 901,75 €
Dépenses d'investissement	70 475,22 €
RECETTES	222 376,97 €
Recettes de fonctionnement	151 901,75 €
Recettes d'investissement	70 475,22 €

Après débat, le conseil municipal approuve à la majorité (4 voix pour, 3 voix contre de M Émeric BOSSIS, Mme Catherine LIGNÉE et Mme Annie VOGNE) le budget primitif 2023.

8. RÉPARATION DU CHEMIN LE LATET - SAINT GERMAIN EN MONTAGNE

Une source d'eau intermittente a détérioré ce chemin.

Le maire présente le devis de l'entreprise de Jean-Michel DOLE pour un montant de 1 090 € HT.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le devis de l'entreprise de Jean-Michel DOLE pour un montant de 1 090 € HT et autorise le maire à établir et signer les documents nécessaires.

9. GESTION DES PARCELLES FORESTIÈRES COMMUNALES

91. Programme d'action pour l'année 2023

Il comprend des travaux sylvicoles (dégagement manuel dans les parcelles 8 et 9, nettoyage de jeune peuplement dans les parcelles 7 et 8) et des travaux de maintenance (entretien du parcellaire dans la parcelle 8 et création de parcellaire dans les parcelles 7 et 8).

Le maire présente :

- l'estimation de l'ONF pour 10 320 € HT
- le devis de M PELERIN pour 2 725 € HT

Le maire et M Nicolas BOOS déconseillent d'intervenir sur la parcelle 8 afin de protéger les plantations existantes.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le devis de M PELERIN ne comprenant que les travaux effectués dans les parcelles 7 et 9 pour un montant de 1 525 € HT.

92. Vente de chablis et de résineux

Le maire déclare avoir reçu du technicien forestier une proposition de vente de chablis (400 m³ de petits bois résineux sec et 107 m³ de gros bois résineux secs) par le biais d'un contrat d'approvisionnement établi par l'ONF. Compte tenu de la sécurité apportée par ce contrat, des ressources générées par la vente de ces chablis de faible valeur marchande et après avis de la commission bois, le maire déclare avoir donné son accord pour la vente de ces chablis par le biais du contrat d'approvisionnement de l'ONF.

10. AMÉNAGEMENT DU POURTOUR DE LA FONTAINE

Le maire fait le point sur le projet d'aménagement du pourtour de la fontaine :

- devis FCE : 12 463,50 € HT à base de pavés pierre,
- devis BAILLY : 12 343,39 € HT à base de pavés pierre,
- pour chacun des devis, l'option du béton désactivé permet de réduire la facture de 2 000 €,
- le Département et la Comcom ont accordé chacun une subvention à hauteur de 25 % du devis.
- la décision de la subvention de la Préfecture (25 % du devis) ne sera connue qu'en mai 2023.

M Émeric BOSSIS exprime ses craintes à devoir refaire rapidement les 2 bassins de la fontaine qui « trancheront » esthétiquement avec le reste de l'édifice.

Le maire précise que les bassins seront revêtus d'un enduit.

M Émeric BOSSIS dénonce le coût élevé de cet aménagement.

Le maire déclare que la décision de la Préfecture est attendue fin mai 2023. En cas d'obtention de la subvention préfectorale, la charge à supporter par la commune ne serait alors que de l'ordre de 3 120

€. Ce projet est le dernier éligible au dispositif Plan de Relance et il constitue la dernière opportunité pour une réalisation de projet communal à des conditions qui ne se reproduiront pas dans un proche avenir.

11. PRÉSENTATION DU PROJET INTERNET

M Nicolas BOOS présente l'avant-projet du site internet pour la commune du MOUTOUX.

L'esthétique générale et les fonctionnalités sont jugées plus que favorablement par l'ensemble du conseil municipal.

12. DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le maire est responsable de la protection incendie des bâtiments et ouvrages de la commune.

Il propose d'élaborer l'arrêté « Défense extérieure contre l'incendie ou DCEI » en collaboration avec la société ED-TECH qui présente un devis de 690 € HT pour la première phase.

Après débat, le conseil municipal valide la proposition du maire, donne son accord pour le devis de la société ED-TECH pour un montant de 690 € HT pour la première phase et charge le maire d'élaborer et signer les documents nécessaires.

13. INFORMATIONS

13.1 Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le maire présente le projet de PLUi de la Communauté de communes. Une lettre demandant les projets d'urbanisme des propriétaires de la commune va être diffusée.

13.2 SIVOS

Lors de la réunion du 13 mars 2023 au SIVOS de la Fresse, les informations suivantes ont été fournies :

- l'École compte 130 élèves dont 24 provenant de communes extérieures au SIVOS,
- les frais de scolarité à la charge des communes se montent à 1 000 €/élève/an,
- en moyenne, 50 élèves fréquentent la cantine ce qui oblige à instaurer 2 services,
- le repas est facturé 6 € au SIVOS ; le repas est facturé 5,5 € aux familles, le SIVOS prend à sa charge 0,50 € par repas.

13.3 SIE du Centre Est

Une visite de l'usine de la Papeterie est proposée aux membres du conseil municipal.

13.4 SIDEC

M Nicolas BOOS présente le « Fonds Vert » et ses possibilités offertes de financement des projets communaux. Dans le cadre de ce fonds, le SIDEC du Jura pourra aider les collectivités à percevoir les subventions leur permettant de mener à bien leurs projets.

13.5 Accès à la fibre optique

Une réunion d'information s'est tenue le 10 mars 2023 à la mairie d'ÉQUEVILLON animée par la société PRISME-ALTITUDE. Les principaux points sont les suivants :

- l'ensemble des bâtiments de la commune est éligible à la fibre.
- Le raccordement est possible dès à présent pour les abonnés à Orange. Concernant les abonnés à Bouygues, Free et SFR, ce ne sera possible qu'en fin d'année 2023.
- Orange offre le raccordement. L'abonnement à la fibre sera de l'ordre de 4 à 5 € plus cher par mois.
- Le réseau cuivre sera inopérant à partir de 2030 et donc la seule possibilité sera la fibre optique.

13.6 Entretien de la voirie communale

Concernant la résorption des « nids de poules », la mairie fera le nécessaire en sollicitant la société « POINT Á TEMPS » et fera réparer les chaussées dégradées.

14. DIVERS

14.1 Manifestation du 8 mai 2023

Elle se déroulera au Monument aux Morts de SAINT GERMAIN EN MONTAGNE.

14.2 Fête des mères du 4 juin 2023

Elle se déroulera selon les errements qui ont prévalu depuis 2014.

14.3 Fleurissement de la commune

Mme Catherine LIGNÉE déclare se retirer de la commission « Fleurissement de la commune ». La mairie fera en sorte d'assurer un fleurissement de la commune.

14.4 Circulation

Mme Annie VOGNE demande à étudier le passage à une limitation de la vitesse à 30 km/h afin de réduire la vitesse dans le village.

Certains élus signalent le passage de poids lourds dans les rues du village.

La mairie sollicitera la Direction des Routes pour conseil.

14.5 Feux de branchages

Mme Isabelle WHELAN constate que de nombreux feux de branchages sont encore réalisés.

Un rappel des règles sera effectué tous les ans auprès des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Secrétaire de séance
Nicolas BOOS

Le Maire
Jacques HUGON